

Communiqué de Mulhouse Alsace Agglomération suite à la décision de la Cour administrative d'appel de Nancy

La Cour administrative d'appel (CAA) de Nancy a rendu ses décisions afférentes aux Permis Exclusifs de Recherche (PER) relatifs à la géothermie et au lithium, faisant suite aux recours engagés par l'Agglomération et plusieurs de ses communes membres.

La Cour administrative d'appel invalide le PER relatif à la géothermie, sanctionnant ainsi les insuffisances en termes de publication et de concertation. Elle valide en revanche le PER relatif au lithium.

Depuis l'origine de ce dossier, l'Agglomération et ses communes ont à cœur d'être concertées et respectées dans toutes les démarches engagées, afin de limiter les risques encourus, et de soutenir l'entreprise Stellantis Mulhouse dans sa démarche de décarbonation, importante pour la compétitivité du site.

Face à ces décisions, l'Agglomération a réuni ce mardi 17 février les communes concernées pour décider des suites à donner. L'Agglomération va ainsi se pourvoir en cassation sur le Permis Exclusif de Recherche relatif au lithium.

Par ailleurs, s'agissant du soutien à Stellantis Mulhouse, l'Agglomération entend poursuivre les démarches visant à décarboner le site, à la fois par le biais du réseau de chaleur de m2A, mais aussi par des réflexions à mener pour un projet de géothermie cohérent et concerté.